



INCENDIE : EQUIPIER DE SECONDE INTERVENTION

Objectifs pédagogiques :

- Permettre à une équipe désignée d'intervenir efficacement sur un incendie, de prendre le relais des E.P.I. et devenir les agents d'incendie de l'entreprise, aptes à mettre en œuvre et à utiliser efficacement le matériel dont dispose l'établissement.

Références réglementaires :

APSAD - Assemblée Plénière des Sociétés d'Assurances Dommages

Règle R6

Chapitre 4 : En période d'activité, 3 hommes par séquence de travail pour mise en œuvre de 2 R.I.A en moins de 3 minutes (6 hommes si le délai d'intervention est supérieur à 10 minutes).

Et le nombre peut être augmenté si des moyens de secours supplémentaires sont exigés.

Les missions des E.S.I peuvent être assurées par des agents de sécurité incendie.

Les équipiers de seconde intervention doivent recevoir une formation particulière, à la fois théorique et pratique, sur la prévention et la lutte contre l'incendie.

Méthodes pédagogiques :

- Cours théoriques sur vidéo projecteur ;
- Vidéos sur l'incendie et sa propagation ;
- Exercices pratiques avec les moyens hydrauliques de l'entreprise ;
- Exercice pratique avec l'appareil respiratoire isolant ARI (si possible) ;
- Visite des locaux et repérage du matériel d'extinction et de secours.

Matériel :

- Les moyens hydrauliques de l'entreprise ;
- Les EPI de l'entreprise ;
- Les Appareils Respiratoires Isolants de l'entreprise ;
- Livret de fin de stage.

Encadrement :

- La formation est dispensé par des formateurs rattachés à PREVISS et possédants plusieurs années d'expérience des formations dans ces deux domaines (sapeur pompier) ;

Le plus de la formation :

- Sensibilisation des stagiaires au risque incendie, avoir les bons réflexes et agir de façon préventive au quotidien;
- Visite de l'entreprise avec le formateur et repérage du matériel d'extinction, d'évacuation et de secours ;
- Réalisation par les stagiaires de plusieurs manœuvres sur site en adéquation avec les risques encourus ;
- Le programme varie et est adapté en fonction de l'établissement ;
- Support audiovisuel et vidéos.

Contenu du programme :

Programme théorique :

Jour 1 (1^{ère} demi-journée) :

- Rôle et missions de l'ESI ;
- Inventaire des mesures de prévention mises en place dans l'établissement ;
- Conséquences et causes d'un incendie ;
- Le triangle du feu ;
- Les différents modes de propagation ;
- La réglementation ;
- Les classes de feu ;
- Les robinets d'incendie armé RIA ;
- Les différents modes d'extinction ;
- La Marche Générale des Opérations ;
- Les différentes manœuvres ;

Jour 1 (2^{ème} demi-journée) :

- Les règles de sécurité pour l'utilisation des moyens hydrauliques et l'établissement des tuyaux ;
- Les unités mousse ;
- Les distances d'attaque du feu ;
- Le compte rendu en temps réel ;
- L'appareil respiratoire isolant ARI ;
- L'évacuation des locaux ;
- La prise en charge des victimes ;
- La protection ;
- Les modes de communication.

Programme pratique :

Jour 2 (1^{ère} demi-journée) :

- Visite du site.
- Mise en œuvre en sécurité de l'appareil respiratoire isolant ARI (si possible) ;
- Parcours sur le site des ESI avec l'appareil respiratoire isolant ARI (si possible) ;
- L'évacuation et la prise en charge des victimes ;
- Etablissement des tuyaux et manœuvres de lances ;
- Etablissement des unités mousse (si possible) ;
- Utilisation des RIA ;

Jour 2 (2^{ème} demi-journée) :

Mise en place de manœuvres à thème

- Mise en pratique de la MGO
- Choix du Chef d'Equipe de la manœuvre à effectuer ;
- Réception de l'alarme, levée de doute, alarme, alerte ;
- Mise en sécurité et évacuation ;
- Etablissement des tuyaux et des lances



L'évaluation de la formation :

- Mise en situation et exercices pratiques
- QCM en fin de formation

La validation de la formation :

- Une attestation de formation est délivrée à chaque participant ayant suivi la totalité de la formation et ayant participé aux exercices pratiques et théoriques ;

Durée de la formation : 14H00

Nombre de stagiaires : jusqu'à 8 personnes

Public : Personnel désigné par le responsable d'établissement, devant remplir une mission particulière en complément de l'action des EPI, en attendant l'arrivée des secours.

Pré-requis : Si possible avoir suivi la formation, équipier de première intervention EPI, être apte au port de l'ARI

Pour les personnes en situation de handicap merci de prendre préalablement contact avec nous pour définir les modalités de votre participation à cette action de formation

Tarifs

700€ TTC la journée en entreprise pour un groupe jusqu'à 8 personnes

Autre nous consulter au 06 09 75 72 91, previss84@gmail.com,